



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DU : 13/pfd/1711182 (corr. : M. Ph. Jelli)

Réf. CRMS : AA/KD/SGL20426_639_Victoire_126_CroixdePierre_73

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame la Directrice générale,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de la Victoire, 126 / rue de la Croix de Pierre, 73.
Demande de permis portant sur la réalisation d'une fresque sur un mur du Lycée Intégral Roger
Lallemand.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 24 mai 2019, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 5 juin 2019.

La demande vise la réalisation d'une fresque sur un mur du Lycée Intégral Roger Lallemand, côté rue de la Croix de Pierre.

Le projet est compris dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par trois maisons dessinées en 1894 par l'architecte P. Hankar, rue de la Croix de Pierre 76, pour l'industriel liégeois J. Jaspar.

Prévue dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Parvis-Morichar », l'intervention a été conçue par des élèves du Lycée et serait réalisée par le collectif « 10° ARTE ».

Le projet de fresque reprend des thématiques liées aux savoirs, aux apprentissages et aux valeurs reprises dans le projet pédagogique du Lycée Intégral Roger Lallemand.

En l'absence d'impact patrimonial sur l'ensemble des maisons classées situées en face, la CRMS n'émet pas d'objection à la mise en œuvre du projet.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Mme M. Kreutz ; Mme M. Muret.